



Dossier de presse

---

**L'ADSEA 06 favorise l'accueil et la prise en charge  
des personnes handicapées mentales**

**Pose de la 1<sup>ère</sup> Pierre**

**du Complexe médico-social de Sophia**

**Mercredi 10 avril 2013 à 11h30  
Allée Charles-Victor Naudin à Biot**

**Contact presse : Céline PACCOUD 04.93.72.31.10**

# SOMMAIRE

I – L’A.D.S.E.A. 06 .....	- 3 -
1. Présentation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Notre activité .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. L’Association en chiffres .....	- 5 -
II – Les établissements financés par le Conseil Général 06 .....	- 6 -
1. Le Complexe EPIS.....	- 6 -
2. Le CAPTA.....	- 7 -
3. Le Foyer d’Adaptation au Travail (FAT) .....	- 7 -
4. Le CEP La Nartassière .....	- 8 -
III – Le CPOM Conseil Général 06 – ADSEA 06 .....	- 8 -
IV – Projet immobilier : Foyer d’hébergement et Foyer de Vie du Complexe EPIS .....	- 9 -
V - Contact .....	- 11 -

# I – Le programme de la Pose de la 1<sup>ère</sup> Pierre

## 1. Le contexte

Mercredi 10 avril 2013 à 11h30, Maître Charles ABECASSIS, Président de l'ADSEA 06, en présence de Messieurs Eric CIOTTI, Député et Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Paul CASTEL, Directeur Général de l'ARS PACA et Jean-Pierre DERMIT, Maire de la Ville de Biot-Sophia Antipolis poseront la 1<sup>ère</sup> Pierre du Complexe Médico-Social de Sophia – ADSEA 06 -

La première pierre du Complexe marque symboliquement le démarrage des travaux qui ont débuté en novembre 2012 et notre implantation en tant qu'acteur du médico-social sur la technopole sophilopolitaine.

Avec cette réalisation, l'ADSEA 06 se dote d'une nouvelle structure capable d'accueillir 90 personnes handicapées mentales (enfants et adultes) et 70 salariés.

Le projet architectural de 3600 m<sup>2</sup> réparti sur deux bâtiments offrira un véritable parcours aux personnes prises en charge :

- Le 1er bâtiment sera réservé aux enfants de l'IME Le Moulin
- Le second bâtiment sera réservé aux adultes des structures de travail adapté (FAT et CAPTA)

Pour financer cette opération, le Conseil Général des Alpes-Maritimes et l'ARS PACA ont accordé respectivement une garantie d'emprunt de 50% du montant nécessaire à l'ADSEA 06. La garantie complémentaire a été accordée par la Commune de Biot.

L'ouverture officielle prévue à la rentrée 2014 permettra à notre public accueilli de disposer de locaux neufs et adaptés, notamment en termes d'accessibilité des personnes handicapées et bénéficiera du cadre de vie agréable offert par le parc sophilopolitain.

## 2. Le déroulé de la cérémonie

11h30 : Accueil

11h45 – 12h : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre par Maître Charles ABECASSIS, Président de l'ADSEA 06

12h – 12h45 : Discours

- Maître Charles ABECASSIS, Président de l'ADSEA 06
- Jean-Pierre DERMIT, Maire de Biot-Sophia Antipolis
- Docteur Denis REFAIT, Délégué Territorial par intérim de l'ARS PACA
- XXXXX, Conseil Général 06

12h45 – 14h : cocktail déjeunatoire

## II – Présentation de l'ADSEA 06

A travers ses 22 établissements et services L'A.D.S.E.A. 06\* est une association d'intérêt général à but non lucratif (loi 1901) créée et déclarée en Préfecture des Alpes-Maritimes le 5 décembre 1945. Agréée et habilitée par l'Etat et les collectivités territoriales, elle assure la gestion d'un grand nombre d'établissements et services spécialisés représentant un plateau technique diversifié et adapté aux différentes formes d'accueil d'un public particulièrement vulnérable et fragile, placé le plus souvent en situation de marginalité ou d'exclusion



★Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

*Nb enfant accueillis = 484*

*Nb adultes accueillis = 403*

*Chaque année, plusieurs centaines de jeunes sont par ASP*

*Nombre de salariés = 664*

### conseil d'administration

Président :	Maître C. ABECASSIS
Vice Présidents :	M. ROUX & J. MARIACCI
Secrétaire Général :	J.L. ROLLAND
Trésorier :	J. BELIN

# siège social - direction générale

Directeur Général :	Erik LA JOIE
Directeur des Ressources Humaines :	Marc LE HUIDOUX
Directrice Administrative & Financière :	Laurence VICARI

Notre action est orientée autour de trois pôles d'activité :



## Pôle Handicap mental et psychique : enfants et adolescents

12 ETABLISSEMENTS & SERVICES

## Handicap mental et psychique : adultes

8 ETABLISSEMENTS, SERVICES ET STRUCTURES D'HEBERGEMENT

## Adolescents et jeunes adultes en difficulté sociale

1 CENTRE EDUCATIF & PROFESSIONNEL & 1 SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

### 3. L'Association en chiffres

- Employeur de plus de 700 salariés professionnels qualifiés et expérimentés dans les différents champs de l'intervention sociale et médico-sociale.
- Gestionnaire de 24 établissements et services.
- Gestionnaire de 890 lits et places dans les Alpes-Maritimes
- Accompagnement et suivi personnalisé en milieu ouvert d'environ 850 jeunes et d'environ 1.850 jeunes en aides ponctuelles.

## II – Les établissements financés par le Conseil Général 06

### 1. Le Complexe EPIS

*Le Complexe EPIS est un établissement du **pôle HANDICAP ADULTE** de l'ADSEA 06.*

Le Complexe EPIS regroupe un ensemble de structures et de services spécialisés pour l'accueil de personnes adultes handicapées mentales. Il a été conçu pour assurer un accompagnement global de la personne accueillie, tant dans ses capacités à « faire » qu'à être. Il est composé d'un E.S.A.T. et d'un C.H.A.I.S. (Centre d'Habitat, d'Accompagnement et d'Intégration Sociale) remplissant l'ensemble de ces fonctions.

L'établissement accueille des adultes handicapés, hommes et femmes, reconnus travailleurs handicapés par la MDPH, atteints de déficiences intellectuelles.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes finance :

- Le Service d'Accompagnement Spécialisé (S.A.S.) : Ce service accueille à temps partiel des travailleurs vieillissants, en difficulté passagère ou en attente de réorientation ainsi que de jeunes adultes sortant d'IME (12 places agréées)
- Les Foyers d'Hébergement : structures diversifiées d'habitat et d'accompagnement social, adaptées aux compétences et aux souhaits des personnes handicapées mentales dans un objectif d'intégration sociale (71 places agréées)
- Le Foyer Eclaté : service d'accompagnement et d'intégration sociale, de « mise à domicile privatif » et de « maintien à domicile privatif » en milieu ordinaire, en fonctionnement continu et personnalisé (25 places agréées)

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.): service adapté et personnalisé aux projets de chaque bénéficiaire, dont l'action, situé en milieu ordinaire, nécessite la mobilisation d'un partenariat médico-social et professionnel (20 places agréées)

## 2. Le CAPTA

*Le CAPTA est un établissement du **pôle HANDICAP ADULTE** de l'ADSEA 06.*

Le Centre d'Actions Psychothérapeutiques et de Travail Adapté (CAPTA) accueille et prend en charge des :

- Jeunes adultes dotés de réelles capacités de travail, mais sur un temps limité
- Travailleurs d'ESAT ne pouvant plus s'adapter au rythme de la structure, pour des raisons psychopathologiques, motrices ou de vieillissement
- Jeunes sortant de Section d'Initiation de de Première Formation Professionnelle (SIPFP) dont l'orientation en ESAT à temps plein est vouée à l'échec.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes finance :

- Le Service d'Accompagnement Spécialisé (S.A.S.) : Ce service accueille à temps partiel des travailleurs vieillissants, en difficulté passagère ou en attente de réorientation ainsi que de jeunes adultes sortant d'IME (40 places agréées)

## 3. Le Foyer d'Adaptation au Travail (FAT)

*Le FAT est un établissement du **pôle HANDICAP ADULTE** de l'ADSEA 06.*

Etablissement accueillant de jeunes adultes déficients intellectuels partiellement aptes au travail, financé par le Conseil Général des Alpes-Maritimes et ayant pour objectifs :

- D'assurer les soutiens médico-éducatifs et psychologiques nécessaires à l'intégration professionnelle des personnes handicapées
- De dispenser une formation polyvalente et /ou spécialisée en réponse aux aptitudes et/ou aux choix de chacun
- De préparer une orientation future en milieu protégé (atelier protégé, ESAT, CAJ)

30 places agréées (semi-internat)

#### 4. Le CEP La Nartassière

*Le CEP La Nartassière est un établissement du **pôle SOCIAL** de l'ADSEA 06.*

Le CEP La Nartassière accueille des adolescents et adolescentes dans le cadre d'une mission d'accompagnement et au travers d'objectifs d'éducation, de socialisation et de préparation à l'emploi. Le CEP s'est progressivement doté d'une structure d'hébergement souple, avec des unités de petite taille et à vocation éducative différenciée. S'agissant de la fonction professionnelle, elle se fixe des objectifs généraux d'insertion professionnelle pouvant se distinguer en pré-qualification, formation et préparation à l'emploi. La pédagogie mise en œuvre s'organise sur le principe du projet individualisé.

65 places agréées

### III – Le CPOM Conseil Général 06 – ADSEA 06

La Loi du 2 janvier 2002 introduit la pluriannualité budgétaire pour les structures sociales et médico-sociales. Cette pluriannualité consiste à trouver un accord entre gestionnaires et autorités sur :

- les objectifs à atteindre (durée maximum de 5 ans)
- les moyens à affecter aux structures et leurs modalités d'exécution.

Cette pluri-annualité est conditionnée à la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Outre l'objectif d'amélioration de la qualité, le CPOM constitue un contrat de confiance entre les pouvoirs publics et les gestionnaires, basé sur une volonté commune de concilier une gestion moderne avec l'efficacité sociale.

L'intensité et la richesse des travaux et échanges qui se sont déroulés dans un climat de confiance et de cordialité, sur un temps de travail très court d'environ quatre mois, ont permis la réalisation de ce document.

Il constitue le socle d'un partenariat renouvelé avec les instances départementales et permet à notre Association, malgré le contexte contraint en matière de financements, de rester dans une dynamique de développement, de création et d'innovation de ses activités, au service des publics qui lui sont confiés, tout en assurant la pérennité de ses effectifs salariés.

L'ADSEA 06 signera le ..... février 2012

le 1<sup>er</sup> CPOM Conseil Général 06.

## **IV – Projet immobilier : Foyer d'hébergement et Foyer de Vie du Complexe EPIS**

### Contexte :

La création d'un Foyer de Vie pour personnes handicapées vieillissantes répond à des besoins territoriaux identifiés par le Schéma Départemental du Handicap. Elle permet d'éviter la rupture du parcours de vie des personnes handicapées.

La question du vieillissement ainsi traitée permet aux adultes handicapés accueillis dans des Foyers d'Hébergements adossés aux ESAT du département, de bénéficier d'une réponse adaptée à leurs besoins spécifiques tout au long de leur vie. L'établissement peut alors proposer un parcours de vie individualisé sur un secteur géographique repéré.

C'est ainsi que l'ADSEA 06 a été retenu, suite à un appel à projet, pour la création d'un Foyer de Vie. L'Association s'est ensuite lancée dans un travail de réflexion lui permettant d'optimiser les

missions et les moyens des Foyers d'Hébergement du Complexe EPIS et ainsi proposer un complexe qui se déclinerait comme suit :

- la création du Foyer de Vie (FDV) pour personnes handicapées vieillissantes de 22 places validée par le CROSMS
- la délocalisation de la Résidence d'accueil collectif « l'Asphodèle », située à Sclos de Contes, hébergeant les travailleurs handicapés en ESAT du Complexe EPIS, déjà financée par le Conseil Général ainsi que celle de nos villas de résidences semi collectives de Contes et de Drap

Projet architectural :

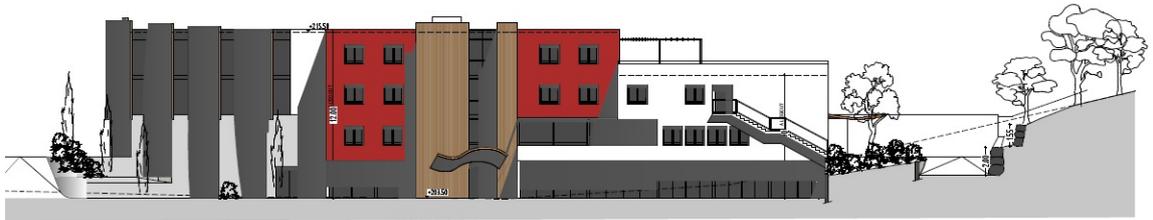


Il est envisagé de construire un seul grand bâtiment sur 4 niveaux :

- Au rez-de chaussée et rez-de-jardin, les espaces mutualisés (parkings, salles d'activités et ateliers, restauration, services administratifs et thérapeutiques)
- Au niveau 1, les espaces de vie du foyer d'hébergement d'EPIS
- Au niveau 2, les espaces de vie du FDV



FACADE NORD



FACADE OUEST

## V - Contact

**Siège Social et Direction Générale de l'ADSEA 06 :**

**Directeur Général : Erik LA JOIE**

268 ave. de la Californie 06200 NICE

Tél : 04 93 72 31 10

[www.adsea06.org](http://www.adsea06.org) [contact@adsea06.org](mailto:contact@adsea06.org)

(Lieu de la signature officielle du CPOM)

**Complexe EPIS**

**Directeur d'établissement : Noël TOUSSAN**

86, rue de l'Isclé 06140 CANTARON

Tél : 04 93 27 74 60

[complexeepis@adsea06.org](mailto:complexeepis@adsea06.org)

Contact presse : Céline PACCOUD  
Tél : 04 93 72 31 10 [paccoud@adsea06.org](mailto:paccoud@adsea06.org)